









Annexe 1 :

Présentation de trois nouveaux dispositifs d'intervention en matière de Solidarité Internationale

Création de 3 dispositifs	Fonds Régional d'Aides aux Micro-Projets simple FRAMP simple	Dispositif de Soutien aux projets MUTualisés DISMUT	Appui aux Projets de COopération Décentralisée APCOD
<u>3 Priorités cumulatives</u> (champs d'intervention possibles)			
<p>1) Autour d'au moins 1 Objectif du Millénaire pour le Développement</p>	<p>1) réduire l'extrême pauvreté et la faim ; 2) assurer l'éducation primaire pour tous ; 3) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; 4) réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans ; 5) améliorer la santé maternelle ; 6) combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies ; 7) assurer un environnement durable ; 8) mettre en place un partenariat mondial pour le développement.</p>	<p>1) Réduire l'extrême pauvreté et la faim 2) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes 3) Assurer un environnement durable 4) Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</p> <p> seraient donc non prioritaires les dossiers relevant de la santé de l'éducation primaire et secondaire (collège).</p>	<p>1) Mettre en place un partenariat mondial pour le développement (appui institutionnel) 2) Assurer un environnement durable</p> <p> seraient donc non prioritaires les dossiers relevant de la santé de l'éducation primaire et secondaire (collège).</p>


<p>2) Autour de <i>certaines zones géographiques</i></p>	<p>Liste des bénéficiaires de l'Aide Publique au Développement - <u>Pays les moins avancés</u> (sauf Région du Plateau central du Burkina Faso concernée par une autre politique régionale) + <u>pays à faible revenu</u> + <u>pays et territoires intermédiaire tranche inférieure</u></p> <p>+ <u>populations de réfugiés</u> + <u>Equateur</u></p>  <p>les projets intervenant par exemple dans certains pays d'Amérique du Sud ne seraient pas prioritaires.</p>	<p>Liste des bénéficiaires de l'Aide Publique au Développement - <u>Pays les moins avancés</u> (sauf Région du Plateau central du Burkina Faso concernée par une autre politique régionale)</p> <p>+ <u>populations de réfugiés</u> + <u>Equateur</u></p>  <p>les projets intervenant par exemple dans certains pays d'Amérique du Sud ne seraient pas prioritaires.</p>	<p>Liste des bénéficiaires de l'Aide Publique au Développement - <u>Pays les moins avancés</u> (sauf Région du Plateau central du Burkina Faso concernée par une autre politique régionale), + <u>pays à faible revenu</u></p> <p>+ <u>populations de réfugiés</u> + <u>Equateur</u></p>  <p>les projets intervenant par exemple dans certains pays d'Amérique du Sud ne seraient pas prioritaires.</p>
<p>3) Autour des <i>compétences régionales</i></p>	<p>Formation (adultes et enfants de 15 à 18 ans), Développement économique (agriculture, entreprises, tourisme innovation) Aménagement du Territoire (Environnement et cadre de vie)</p>  <p>les dossiers émergeant à la formation des cycles primaires et secondaires jusqu'à la 3^{ème} ne seraient pas prioritaires.</p>	<p>Formation (adultes et enfants de 15 à 18 ans), Développement économique (agriculture, entreprises, tourisme innovation) Aménagement du Territoire (Environnement et cadre de vie)</p>  <p>les dossiers émergeant à la formation des cycles primaires et secondaires jusqu'à la 3^{ème} ne seraient pas prioritaires.</p>	<p>Formation (adultes et enfants de 15 à 18 ans), Développement économique (agriculture, entreprises, tourisme innovation) Aménagement du Territoire (Environnement et cadre de vie)</p>  <p>les dossiers émergeant à la formation des cycles primaires et secondaires jusqu'à la 3^{ème} ne seraient pas prioritaires.</p>

Conditions d'éligibilité cumulatives



une condition non remplie rend le dossier irrecevable

1) bénéficiaires	<u>toute structure limousine</u> (publique ou privée) <u>ayant au moins 3 ans d'existence</u> (associations ou assimilés, collectivités publiques, établissements privés, entreprises)	<u>toute structure limousine</u> (sauf collectivité publique et comité de jumelage) ayant au moins 3 ans d'existence ayant décidé de constituer avec au moins une autre <u>structure Nord</u> et une autre <u>structure Sud, une « communauté collaborative »</u> (projets mutualisés : mise en commun d'objectifs et de moyens entre acteurs Nord et Sud, pour réaliser le projet, dans le cadre d'une convention de partenariat)	<u>toute collectivité publique limousine</u> <u>tout comité de jumelage</u>
2) durée du projet	Au + 12 mois	Au - 36 mois	Au - 24 mois
3) autres critères d'éligibilité	<u>-Capitalisation en Limousin du projet :</u> Actions de communication sur le projet, en Limousin + actions d'éducation au développement, en Limousin <u>-Suivi d'au moins 2 journées de formation /an</u> <i>dans le cadre du cycle de formations organisé par la Région</i>	/	/

	<p><u>-Estimation et compensation partielle de la dépense carbone</u> estimation de la quantité de gaz à effet de serre émise pour la réalisation du projet et compensation par des plantations, une participation au fonds Yasuni-ITT...</p>	/	/
<p><u>Critères de classement des projets</u></p> <p> les projets seront notés. Seuls les meilleurs seront subventionnés.</p>			
	/	<ul style="list-style-type: none"> - Projet mettant en œuvre un transfert de bonnes pratiques et /ou ciblant une population de migrants, de femmes ou de jeunes, et /ou présentant une innovation solidaire 6/20 - Qualité du projet au regard des priorités (OMD, zones géographiques, Compétences régionales) 4/20 - Capitalisation en Limousin du projet 3/20 Actions de communication sur le projet, en Limousin + actions d'éducation au développement, en Limousin 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet mettant en œuvre un transfert de bonnes pratiques et /ou ciblant une population de migrants, de femmes ou de jeunes, et /ou présentant une innovation solidaire 6/20 - Qualité du projet au regard des priorités (OMD, zones géographiques, Compétences régionales) 4/20 - Capitalisation en Limousin du projet 3/20 Actions de communication sur le projet, en Limousin + actions d'éducation au développement, en Limousin

		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un suivi-évaluation 3/20 (comité de suivi Nord-Sud, tableaux de bord objectifs-résultats-objectifs rectifiés...) - Suivi d'au moins 2 journées de formation /an 2/20 <i>dans le cadre du cycle de formations organisé par la Région</i> - Estimation et compensation partielle de la dépense carbone 2/20 estimation de la quantité de gaz à effet de serre émise pour la réalisation du projet et compensation par des plantations, une participation au fonds Yasuni-ITT... 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un suivi-évaluation 3/20 (comité de suivi Nord-Sud, tableaux de bord objectifs-résultats-objectifs rectifiés...) - Suivi d'au moins 2 journées de formation /an 2/20 <i>dans le cadre du cycle de formations organisé par la Région</i> - Estimation et compensation partielle de la dépense carbone 2/20 estimation de la quantité de gaz à effet de serre émise pour la réalisation du projet et compensation par des plantations, une participation au fonds Yasuni-ITT...
<p>Limite supérieure au taux d'intervention de base et Plafonds</p>	<p>70% du coût total de l'opération</p> <p>Plafond de l'aide : 5 000 €</p>	<p>30% du coût total de l'opération</p> <p>Plafond de l'aide : 37 500 €</p>	<p>25% du coût total de l'opération</p> <p>Plafond de l'aide : 20 000 €</p>

<p>Bonification de l'aide</p>	<p>/</p>	<p>5% si le projet se concrétise dans le cadre d'un transfert de « bonnes pratiques » (projet ayant été ou ayant pour vocation à être transposé et /ou dupliqué).</p> <p>5% si des groupements de migrants de femmes ou de jeunes (15-25 ans) sont membres de la communauté collaborative et/ou si les projets sont en direction des femmes ou des jeunes (15-25 ans) dans les pays bénéficiaires</p> <p>10% si le projet est une « innovation solidaire » : projet mettant en œuvre, de <u>nouveaux mécanismes</u> visant la recherche de l'efficience à partir d'utilisation des ressources techniques locales favorisant le <u>développement durable et l'amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires du projet</u></p>	<p>5% si le projet se concrétise dans le cadre d'un transfert de « bonnes pratiques » (projet ayant été ou ayant pour vocation à être transposé et /ou dupliqué).</p> <p>5% si des groupements de migrants (au Nord) sont impliqués dans les projets et/ou si les projets sont en direction des femmes ou des jeunes (15-25 ans) dans les pays bénéficiaires</p> <p>10% si le projet est une « innovation solidaire » : projet mettant en œuvre, de <u>nouveaux mécanismes</u> visant la recherche de l'efficience à partir d'utilisation des ressources techniques locales favorisant le <u>développement durable et l'amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires du projet</u></p>
<p>Plafond du taux d'intervention bonifié</p>	<p>/</p>	<p>50% plafonnée à 45 000 €</p>	<p>45% plafonnée à 25 000 €</p>
<p>Durée</p>	<p>1 an Non Renouvelable pour le même projet ayant fait l'objet d'un conventionnement (même objet, même bénéficiaire, mêmes actions)</p>	<p>3 ans Non Renouvelable pour le même projet ayant fait l'objet d'un conventionnement (même objet, même bénéficiaire, mêmes actions)</p>	<p>2 ans Non Renouvelable pour le même projet ayant fait l'objet d'un conventionnement (même objet, même bénéficiaire, mêmes actions)</p>

➤ **NB :**

- **La subvention allouée ne sera jamais supérieure à celle qui est sollicitée.**
- **L'appel à projets est annuel pour le DISMUT et l'APCOD, le règlement d'intervention est permanent pour le FRAMP simple.**
- **L'enveloppe annuelle est limitée et répartie entre les dossiers les mieux classés.**
- **Un même porteur ne pourra pas émarger à 2 dispositifs différents lors de la même année.**
- **Les taux d'intervention définitifs seront fixés par les élus de la Commission 6 lors des auditions des porteurs de projet.**